

L'Union



LA FORMATION À LA LUTTE ANTITABAC pour des politiques efficaces de lutte antitabac dans le monde



Union Internationale Contre
la Tuberculose et les Maladies Respiratoires

Département du Contrôle du Tabac

INTRODUCTION

À PROPOS DU PROGRAMME DE FORMATION À LA LUTTE ANTITABAC

Chaque année, le tabac tue près de 6 millions de personnes. Les pays qui souhaitent mettre en œuvre des politiques afin d'enrayer l'épidémie de tabagisme doivent absolument renforcer leurs capacités. Le programme de formation à la lutte antitabac de L'Union vise à aider les pays à revenus faibles et intermédiaires à se doter de moyens plus importants, en améliorant les compétences et la confiance des individus et des

organisations afin qu'ils puissent changer progressivement la situation.

Avec le soutien de la Bloomberg Initiative to Reduce Tobacco Use*, le département « Contrôle du tabac » de L'Union propose un programme de formation qui repose sur deux volets complémentaires : les cours techniques et les cours de gestion. Cet axe double permet non seulement aux professionnels

de la lutte antitabac de disposer des qualifications et des connaissances techniques pour faire respecter les politiques imposées par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), mais aussi des compétences en gestion nécessaires à la mise en œuvre des programmes dans ce domaine.

* La *Bloomberg Initiative to Reduce Tobacco Use* soutient l'action mondiale en faveur de la lutte antitabac, notamment dans les 15 pays à revenus faibles et intermédiaires qui concentrent le plus grand nombre de fumeurs. <http://www.tobaccocontrolgrants.org/Pages/44/About-the-Bloomberg-Initiative>

“L'atelier MPOWER m'a aidé à comprendre les liens entre la politique et la lutte antitabac ainsi que les obstacles à la mise en place de lois dans ce domaine.”

Marta Angueira, Programme de prévention et de lutte contre le tabagisme, Argentine

FORMATIONS TECHNIQUES	COURS DE GESTION
MPOWER/CCLAT : présentation générale	Gestion et direction
Protéger la population contre la fumée du tabac	Gestion budgétaire et financière
Mettre en garde contre les dangers du tabagisme	Gestion des ressources humaines
Faire respecter l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage	Gestion des responsables
Augmenter les taxes sur le tabac	Gestion de projets
Nouer des coalitions efficaces contre le tabagisme	Formation des formateurs
Interdire le tabac dans les établissements de soins de santé	

À QUI S'ADRESSENT NOS FORMATIONS ?

- ▶ Aux représentants des administrations chargées de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'application et de l'évaluation de la législation antitabac. Il peut s'agir également de conseillers juridiques ou de membres de commissions de rédaction et d'autres instances dans le domaine du droit ;
- ▶ Aux bénéficiaires de subventions accordées par l'initiative Bloomberg et aux responsables de projet subventionnés dans les pays prioritaires ;
- ▶ Aux représentants de la société civile désireux de convaincre les gouvernements de mettre en place des politiques antitabac ;
- ▶ Aux membres du personnel d'organisations partenaires de l'initiative Bloomberg qui soutiennent les activités des participants précités.

Nous avons déjà formé plus de 2 400 professionnels de la lutte antitabac venus de 36 pays du monde entier. En particulier, nous organisons chaque année des formations et des ateliers au Bangladesh, au Brésil, en Égypte, en Inde, en Indonésie, au Mexique et en Russie, ainsi que dans d'autres pays.

Les participants à nos ateliers ont fait progresser de façon notable la lutte contre le tabagisme dans leur pays, dans l'espoir de sauver des millions de vie.

L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES EST AU CŒUR DE NOS ACTIVITÉS

Les formations organisées par L'Union s'appuient sur les récentes découvertes de la recherche scientifique et sur les dernières évolutions concernant la lutte antitabac dans les pays dans lesquels nous exerçons des activités. Nous nous efforçons d'adapter nos formations aux besoins et aux contextes locaux et de faire en sorte qu'elles répondent aux réalités de cette lutte sur le terrain.

Notre équipe pédagogique est constituée de formateurs intervenant à l'échelle internationale et locale et de professionnels possédant une grande expérience dans la mise en œuvre de politiques en matière de lutte antitabac. Nous mettons à la disposition des participants les connaissances pratiques et les outils nécessaires à la réalisation de leurs objectifs, dont le premier est la capacité de faire évoluer

“Avant de participer à cette formation, je croyais que de simples mises en garde suffisaient à alerter la population contre les méfaits de la consommation de tabac. Mais désormais, je pense qu'il faut opter pour des images choc.”

Un participant russe à une formation régionale sur la stratégie MPOWER

la législation antitabac et d'améliorer son exécution. Nos formations sont également l'occasion d'un stimulant échange d'idées et d'expériences entre les participants qui œuvrent en faveur de la lutte antitabac

Les plans d'action, qui constituent l'un des principaux aboutissements des ateliers organisés par L'Union, permettent aux débats menés et aux idées stratégiques formulées pendant la formation de se concrétiser ultérieurement sous la forme d'une action durable. Lors de l'établissement de ces plans, les participants peuvent, si nécessaire, recevoir des conseils et des avis de spécialistes de la lutte antitabac. La réussite d'une formation se mesure à ses résultats dans le temps. Pour que notre enseignement entraîne des changements à long terme, nous restons engagés auprès des participants bien après la fin des formations, en leur procurant une assistance technique, des conseils et un accompagnement.

à l'échelon régional et national. En principe, ces ateliers devraient donner lieu à des débats stratégiques portant sur la situation de chaque pays.

Ces formations participatives font appel à différentes méthodes qui reposent sur les principes de l'apprentissage par l'expérience et de l'apprentissage actif. Les exposés et les études de cas sont complétés par des débats en petits groupes ou collectifs, des jeux de rôle, des analyses stratégiques et l'établissement de plans d'action. Toutes ces activités visent à optimiser les capacités d'apprentissage des participants et à favoriser l'amorce d'une évolution durable après la formation.

Les partenaires de l'initiative Bloomberg :

Campaign for Tobacco-Free Kids, National Foundation for the Centers for Disease Control and Prevention, Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health, Organisation mondiale de la santé, World Lung Foundation, Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires.

Les pays ciblés en priorité par l'initiative Bloomberg :

Chine, Inde, Indonésie, Russie, Bangladesh, Brésil, Mexique, Turquie, Pakistan, Égypte, Ukraine, Philippines, Thaïlande, Viet Nam et Pologne

“J'ai trouvé très intéressant de profiter de l'expérience de stagiaires venus d'horizons différents. Des représentants d'instances juridiques et d'organismes de santé publique ont évoqué la législation antitabac sous différents angles et nous ont éclairés sur les possibilités d'une collaboration future entre plusieurs parties prenantes.”

Qi Fei, responsable du département de l'éducation pour la santé, Centre de contrôle et de prévention des maladies de Qingdao, Chine



FORMATIONS TECHNIQUES

Les formations techniques dispensées visent à renforcer les capacités techniques des professionnels chargés de planifier et de mettre en œuvre des politiques de lutte antitabac qui répondent aux obligations imposées à leur pays par la CCLAT. Ces formations s'appuient donc largement sur cette convention et ses directives publiées, sur la stratégie MPOWER et sur les bonnes pratiques observées dans le monde.

MPOWER/CCLAT : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette formation MPOWER/CCLAT comprend une présentation des six axes de la stratégie MPOWER (voir ci-après) et permet aux participants d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour commencer à élaborer et à mettre en œuvre des politiques antitabac efficaces en s'appuyant sur les obligations imposées par la CCLAT. Ce cours peut être adapté de façon à mettre davantage l'accent sur tel ou tel volet de la stratégie MPOWER, en fonction des besoins des participants.

LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE MPOWER

M	MONITOR - Surveiller la consommation de tabac et les politiques de prévention
P	PROTECT - Protéger la population contre la fumée du tabac
O	OFFER - Offrir une aide à ceux qui veulent renoncer au tabac
W	WARN - Mettre en garde contre les dangers du tabagisme
E	ENFORCE - Faire respecter l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage
R	RAISE - Augmenter les taxes sur le tabac



“ Nous avons tiré de nombreuses informations utiles de l'expérience des pays représentés à l'atelier. Les connaissances acquises vont nous permettre d'étayer les arguments en faveur d'une évolution de la législation, que nous allons présenter devant le parlement.”

Alma Zhalelovna Zhylkaidarova,
Kazakhstan

ASPECTS PARTICULIERS DE MPOWER ET DE LA CCLAT

Quatre formations approfondies axées sur certaines obligations imposées par la CCLAT et sur des éléments précis du programme MPOWER ont été mises au point en collaboration avec l'initiative Pour un monde sans tabac de l'Organisation mondiale de la santé :

► PROTECT - Protéger la population contre la fumée du tabac (article 8 de la CCLAT)

Cette formation permet d'aborder l'histoire et le principe des environnements sans tabac, et de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre réussie de législations antitabac globales dans le monde entier. Elle porte sur la législation relative à l'interdiction de fumer, l'engagement de la société civile et le soutien de la population, la collaboration avec les médias, les parades contre les arguments et tactiques de l'industrie du tabac, et les stratégies de mise en œuvre garantissant un niveau élevé de conformité à la législation. Les participants apprennent à mettre en pratique ces enseignements dans leur propre pays, notamment à élaborer des plans d'action concernant l'adoption, la mise en place et l'exécution des lois antitabac.

► WARN - Mettre en garde contre les dangers du tabagisme (article 11 de la CCLAT)

Cette formation porte sur les aspects techniques, décisionnels et législatifs de la réglementation relative au conditionnement et à l'étiquetage des produits du tabac, notamment sur les mises en garde graphiques, la terminologie tendancieuse et le conditionnement neutre. Elle s'appuie sur l'expérience des pays qui ont fait appliquer des règles efficaces en matière d'emballage et porte sur l'élaboration des législations ; la conception et le test d'images et d'étiquettes pouvant être apposées sur les paquets ; la riposte aux arguments et tactiques de l'industrie du tabac ; et l'application, la promotion et l'évaluation de mesures concernant le conditionnement des produits du tabac. Ce cours peut être adapté de façon à mettre davantage l'accent sur l'un ou l'autre des aspects précités, en fonction des besoins des participants. Les participants élaboreront un plan d'action adapté aux spécificités de leur pays.

► ENFORCE - Faire respecter l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage (article 13 de la CCLAT)

Cet atelier est consacré à l'adoption et à la mise en œuvre de la législation relative à l'interdiction globale de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage, telle qu'elle est prévue par l'article 13 de la CCLAT. Il donne l'occasion d'étudier les moyens utilisés par l'industrie du tabac pour promouvoir ses produits et

ses marques, de voir comment éviter les failles exploitées par cette industrie et de passer en revue des exemples de bonnes pratiques adoptées dans le monde. Cette formation permet de mettre plus facilement en place une planification stratégique efficace en vue de l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage, notamment par l'évaluation de la situation des pays et la mise au point de parades législatives. Les participants acquerront des compétences pratiques qui les aideront à plaider en faveur de ces politiques dans leur pays.

► RAISE - Augmenter les taxes sur le tabac (article 6 de la CCLAT)

Cette formation s'intéresse à l'incidence du prix et de l'accessibilité économique des produits du tabac sur la consommation, aux différents types de taxes sur le tabac, à l'administration des taxes et aux mythes auxquels a recours l'industrie du tabac pour dissuader les autorités d'augmenter ces taxes. Elle permet aux participants d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour mettre fin à ces mythes et pour établir un dialogue fructueux avec les Ministères des Finances en vue d'instaurer des taxes sur le tabac et d'autres règles fiscales dans ce domaine. L'enseignement est dispensé de telle sorte que les participants sans connaissances fiscales ou économiques particulières puissent en tirer pleinement parti, mais il apporte également des informations détaillées et comporte des discussions avec des spécialistes qui seront utiles aux personnes chargées de l'administration des politiques fiscales relatives au tabac.



AUTRES FORMATIONS

► Nouer des coalitions efficaces contre le tabagisme

La collaboration entre les personnes et les groupes est l'un des outils qui offre le plus de possibilités de faire avancer les politiques de lutte antitabac. Cette formation permet aux participants de mieux connaître et de mieux comprendre les principaux concepts, problèmes et outils et d'acquérir les compétences nécessaires à une collaboration efficace. Les coalitions étant étroitement liées au contexte dans lequel elles se nouent, la formation est divisée en plusieurs modules thématiques afin de répondre de façon souple aux besoins des différents publics en matière de collaboration et de politiques de lutte antitabac, et d'aborder les sujets qui les intéressent. Les thèmes traités sont la vision et la mission des coalitions, leur composition, les fonctions de direction, la planification stratégique, la gouvernance et les activités, la communication et la résolution des conflits.

► Interdire le tabac dans les établissements de soins de santé

Ce séminaire aborde les procédures et outils nécessaires à la mise en place d'établissements de soins de santé sans tabac. Il s'appuie sur la publication de L'Union intitulée «Tobacco-free health care – a tobacco-free futures action guide» (Des soins de santé non-fumeurs – Guide pour un avenir sans tabac) et fait campagne en faveur d'établissements de santé sans fumée et sans tabac et d'une aide au sevrage tabagique pour le personnel, les patients et les membres de leur famille. Ce séminaire sera l'occasion, pour les cadres des établissements de soins de santé, d'échanger des vues avec leurs homologues afin d'élaborer un plan stratégique en vue de la création d'une structure non-fumeurs. Il leur permettra en outre de recenser les ressources et les soutiens nécessaires à la mise en œuvre de leur

plan d'action, puis de son évaluation et de son suivi continu, aux fins de l'instauration d'une politique efficace et durable.

► Soutenir la législation en matière de lutte antitabac

La législation est un élément central de la lutte contre le tabagisme et les progrès de la mise en œuvre de la CCLAT dans différentes régions ont amené plusieurs parties prenantes à introduire des recours contre les lois antitabac. Les arguments juridiques avancés par les groupes d'intérêt et les décisions judiciaires prises ensuite montrent que les partisans de la lutte antitabac doivent renforcer leurs compétences en matière de traitement des dossiers judiciaires. Les ateliers juridiques, en coopération avec nos partenaires de Campaign for Tobacco-Free Kids (CTFK) et de la Framework Convention Alliance (FCA), ont pour but de rassembler des fonctionnaires, des représentants des ONG et des membres du corps législatif afin qu'ils comparent leurs expériences respectives en ce qui concerne l'élaboration de législations antitabac et qu'ils améliorent les outils dont ils disposent pour appuyer et renforcer les initiatives de lutte contre le tabagisme.

“Je représente la société civile et l'atelier MPOWER m'a donné le courage d'engager des discussions avec les responsables politiques chiliens et de faire pression sur eux pour mettre en place un certain nombre de lois antitabac, notamment une interdiction de fumer dans le pays et une augmentation des taxes sur les produits du tabac.”

Pamela Morales, Chili

► Des formations qui évoluent en fonction de l'évolution des besoins

Du fait de l'évolution constante des conditions de la lutte antitabac dans le monde, nous actualisons en permanence nos formations afin d'être en mesure de répondre à l'évolution des demandes qui en découle. La pertinence des supports de cours existants fait l'objet d'un examen régulier et de nouvelles formations sont organisées pour combler les lacunes et répondre aux besoins au fur et à mesure de leur apparition.





COURS DE GESTION

Une bonne gestion constitue l'une des clés de la réussite de tout projet en matière de lutte antitabac. Elle garantit la coordination entre toutes les initiatives lancées par une organisation œuvrant dans ce domaine. Lorsqu'un programme est correctement géré, les ressources sont affectées de façon adéquate, les fonds sont disponibles rapidement, les ressources humaines sont adaptées aux objectifs de l'organisation et les dirigeants communiquent efficacement avec le personnel afin que les efforts en faveur de la lutte antitabac soient menés de façon cohérente et unie.

L'Union aide les organisations qui combattent le tabagisme à atteindre leurs buts en enseignant à leur personnel des pratiques de gestion efficaces. Toute l'année, des membres d'organisations de plus de douze pays apprennent à gérer et à mener des projets grâce aux formations dispensées par le programme international de perfectionnement en gestion de L'Union (International Management Development Programme, IMDP).

Les formations IMDP procurent aux organisations et professionnels de la lutte antitabac un ensemble de compétences propre à améliorer l'efficacité de leurs activités. Les thèmes abordés sont les suivants :

- Gestion et direction
- Gestion budgétaire et financière
- Gestion des ressources humaines
- Gestion des responsables
- Gestion de projets
- Formation des formateurs

Les formations IMDP sont agréées par l'International Association for Continuing Education and Training (IACET). Pour plus

d'informations sur les formations IMDP consacrées à la lutte antitabac, y compris sur les personnes qui en ont bénéficié, rendez-vous à l'adresse : www.union-imdp.org.

“L'expérience des autres pays m'a beaucoup appris sur la lutte antitabac, notamment en ce qui concerne le processus d'élaboration de la législation. Les connaissances des spécialistes en droit à cet égard étaient très approfondies. Les exercices et les travaux de groupe étaient axés sur l'interactivité et m'ont permis de réaliser qu'en nous investissant pleinement, nous pouvons faire bouger les choses.”

Yang Jianmin, Centre de contrôle et de prévention des maladies de Nanning, Chine

À propos de L'Union

L'Union se donne pour mission d'apporter des innovations, des compétences, des solutions et un soutien pour traiter les problèmes de santé qui touchent les populations à revenus faibles et intermédiaires. Avec près de 10 000 membres et abonnés originaires de 150 pays, L'Union s'organise autour d'un siège à Paris et des bureaux dans divers pays et régions du monde couvrant les régions Afrique, Asie-Pacifique, Europe, Amérique latine, Moyen-Orient, Amérique du Nord et Asie du Sud-Est. Ses sections scientifiques se consacrent à la tuberculose, au VIH, à la santé respiratoire, aux maladies non transmissibles, à la lutte antitabac et à la recherche. Chaque département effectue des travaux de recherche, fournit une assistance technique et propose des formations, ainsi que d'autres activités en matière de renforcement des capacités, qui débouchent sur des solutions de santé pour les populations pauvres.

DEVENIR MEMBRE DE L'UNION

Il est possible de devenir membre de L'Union à titre individuel ou en tant qu'organisation. Les membres de L'Union travaillent au sein d'un réseau international œuvrant en faveur de la santé respiratoire dans le monde où ils coopèrent par groupe d'intérêt et par région et bénéficient d'un certain nombre d'avantages. Pour en savoir plus ou pour adhérer en ligne, rendez-vous sur le site : www.theunion.org.

Pour plus de détails sur les dates et lieux de nos formations, ou pour toute autre question, veuillez écrire à l'adresse : ttechtraining@theunion.org.

Pour plus d'informations sur L'Union et son département de la lutte antitabac, consultez les sites : www.theunion.org, www.tobaccofreeunion.org.

CRÉDITS PHOTOS : COUVERTURE, L'UNION – 3-4, L'UNION – 5, BRANDONT/DREAMSTIME.COM, © LUIZ - FOTOLIA.COM – 6-7, ROCCO RORANDELLI/TERRAPROJECT.

© 2011 Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires

L'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires est un organisme de bienfaisance enregistré en Écosse sous le numéro SC039880.



Union Internationale Contre
la Tuberculose et les Maladies Respiratoires

68, boulevard Saint-Michel – 75006 Paris – France
Tél. : (+33) 1 44 32 03 60 – Fax: (+33) 1 43 29 90 87
union@theunion.org – www.theunion.org

8 Randolph Crescent – Edinburgh EH3 7TH – United Kingdom
Tél. : (+44) 131 226 2428 – tobaccofreeunion@theunion.org
www.theunion.org